



On se réinvente!

Municipalité de Weedon

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE WEEDON

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ADOPTION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

Est par la présente, donné par la soussignée Marie-Claude Cloutier, secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Weedon, que lors d'une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal au 520, 2^e Avenue à Weedon, le conseil municipal a adopté le règlement portant le numéro 2018-072 intitulé :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-072 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-050 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité situé au 520, 2^e Avenue à Weedon où toute personne intéressée peut en prendre connaissance du lundi au vendredi aux heures régulières du bureau municipal.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Weedon, ce 15^e jour du mois de janvier 2019.

Marie-Claude Cloutier
Marie-Claude Cloutier

Secrétaire-trésorière adjointe